



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Que lors de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020, le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 568-2020 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 2 décembre 2020.

Sylvie Viens

Directrice générale et secrétaire-trésorière